

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SECTEUR DE LA BELLE-ASSISE

LE PARC D'ACTIVITES ET SON EXTENSION

Le parc d'activités de la Belle-Assise est composée de trois parties:

- **la zone d'aménagement concerté existante**, où s'est implantée une entreprise de logistique;
- Les **extensions**, en partie ouest et sud de la Z.A.C. actuelle , et au sud de la RD 510 (lieu-dit "la Grande Pièce ")
- Le **secteur "vitrine"** sur la commune de Maisoncelle-Tuilerie , en bordure de l'autoroute, représentée ici à titre indicatif .

La partie au sud de la RD 510 et le secteur "vitrine" sont traversés par la Chaussée Brunehaut qui forme l'axe majeur .

LA DESSERTE DE LA ZONE ET LES VOIES INTERNES

La desserte principale de la zone se fait par le carrefour à aménager RD 510/ Chaussée Brunehaut .

Les trois principales voies internes desservant chaque secteur partent de ce carrefour .

Les voies internes doivent avoir une emprise minimale de 12 m50 .

A l'entrée de la zone , à proximité du carrefour à aménager , une **aire centrale d'accueil et d'orientation** pourra être réalisée .

L'AMENAGEMENT PAYSAGER

La **Chaussée Brunehaut** , axe majeur du site , est valorisée par un **mail paysager** avec alignements d'arbres fastigiés , simple le long des secteurs existants et de prolongement , et double au sud du carrefour de la RD 510 , bordant les secteurs de la Grande Pièce et de Maisoncelle-Tuilerie .

Un mail paysager est également réalisé le long de l'autoroute , sur Maisoncelle-Tuilerie .

Les voies internes sont bordées de plantations d'alignement .

Un aménagement paysager arboré est réalisé en bordure nord de la zone , le long de la RD 930.